

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 10 AVRIL 2017

❧❧❧

Présents :

M. Daniel LACRAMPE, Premier Adjoint, Président,
M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA, Mme Dominique FOIX,
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maité POTIN, M. Didier CASTERES,
Mme Aracéli ETCHENIQUE, M. André LABARTHE, M. Michel ADAM,
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, M. Jacques NAYA,
Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL,
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT, Mme Aurélie GIRAUDON,
M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO,
M. Patrick MAILLET.

Délégations de vote :

M. Hervé LUCBEREILH donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Michel ADAM.
Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Ing-On TORCAL.
M. André VIGNOT donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL.
M. Francis MARQUES donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO.
M. Bernard UTHURRY donne pouvoir à M. Jean-Etienne GAILLAT.

❧❧❧

28 - OPERATION 10 000 COINS NATURE

Madame Dominique FOIX expose que le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer a lancé l'opération 10 000 Coins Nature dans les écoles et les collèges.

Il s'agit pour les collectivités en TEPCV (Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte), qui le souhaitent, de demander une subvention au ministère pour la mise en place d'un coin nature dans son et/ou ses établissements scolaires.

Situés dans l'enceinte des établissements scolaires, les **coins natures** peuvent consister en la mise en place de diverses activités : potagers, poulaillers, compost, espaces verts, nichoirs à oiseaux...

La subvention est de 500 € et doit couvrir au minimum 80 % des dépenses à engager, ce qui veut dire que le budget global du projet doit être supérieur à 625 € pour que la subvention soit allouée.

Ce financement pourrait notamment appuyer les actions mises en place dans le cadre des activités scolaires mais aussi des TAP (Temps d'Activités Péri-scolaires) dans les sept écoles communales.

Les crédits sont prévus au Budget Primitif 2017.

Oùï cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à ce dossier,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la subvention coins nature pour les sept écoles d'Oloron Sainte-Marie,
- **PRECISE** que la Commune préfinance la T.V.A.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 10 avril 2017.

Suivent les signatures.-

Pour le Maire empêché,
Le Premier Adjoint,

AFFICHE LE 18/04/2017



Daniel LACRAMPE

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 18/04/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 18/04/2017